

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 Septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

Date de la convocation : 30 Août 2024

Étaient présents : Les membres du conseil municipal étaient présents, à l'exception de Mr Francis HELAINE, et Mmes Olga RUTAR et Isabelle CANNAERT, excusés.

Ordre du jour :

- Avis sur PLUI
- Avis Enquête Publique Overchem
- Saisine du Centre de Gestion pour le transfert de la secrétaire de Mairie : report car attente d'éléments complémentaires
- Délibération Modificative
- Aménagements Terrain Salle des Fêtes
- Eglise
- Demande de subvention Parents élèves Ecoles
- Questions diverses ;
 - Bien sans maître

Monsieur le Maire ouvre la séance et commence par adresser ses remerciements à Olga, Cathy et Patrick pour l'organisation du 14 Juillet qui fût une fois de plus une belle réussite ! Puis résume les faits marquants ayant ponctué ces derniers mois

- L'été a été ponctué par des dégradations records de barrières, potelets, feu récompense et autres. Ces sinistres se sont majoritairement solutionnés à l'amiable, à ce jour, il nous manque 2 constats.

- La vidéoprotection a joué pleinement son rôle que ce soit pour ces sinistres ou pour des réquisitions de la Gendarmerie.

- Courant juin nous avons dû effectuer une réparation en urgence d'une cavité qui s'est creusée sur la Place de la Mairie.

- La réunion sur le compostage a eu un beau succès et le composteur partagé fonctionne particulièrement bien.

- Le camion de la commune a subi une panne de Neiman en août.

- Le radar pédagogique a été implanté sur la Chaussée Brunehaut.

- Mr BRUNO a mis en place un visiophone pour l'école sur demande de la Directrice dans le cadre des obligations Vigipirate.

- Le Comité des Fêtes a acquis de nouvelles tables pour la salle des fêtes

- La Fête du Bois fut une belle réussite malgré la météo défavorable

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour, en précisant que le point sur le service mutualisé des secrétaires de Mairie sera étudié lors d'une séance ultérieure. En effet, nous ne disposons pas de données suffisantes pour donner un accord de principe et lancer la procédure (coût réel pour la commune, organisation matérielle, gestion des heures supplémentaires effectuées, ...).

En parallèle, Monsieur le Maire énonce à l'assemblée que concernant l'obligation faite aux communes de participer au contrat de prévoyance au profit des agents ; il conviendra, au 1^{er} Janvier 2025, d'ajouter Mr CARRE au contrat qui existe déjà pour Mr BEGLIOMONI et Mme VANHOUTTE et que la commune continue de prendre en charge les cotisations comme cela est le cas depuis plusieurs années. L'assemblée approuve cette décision.

1/ 2nd avis sur l'arrêt projet du PLUi

Il a été préalablement communiqué aux conseillers les réponses apportées par la Communauté de Communes sur les réserves émises dans le 1^{er} avis.

Après délibérations, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, d'émettre un avis favorable concernant l'arrêt projet du PLUi. Une enquête publique devrait avoir lieu au cours du 1^{er} Trimestre 2025 et la validation s'en suivra.

2/ Avis enquête publique Overchem

Monsieur le Maire explique à l'assemblée communale, qu'une enquête publique est en cours concernant la société OVERCHEM située à VILLERS-CARBONNEL (Somme).

La demande est présentée en vue de la régularisation administrative et l'extension des activités du site de produits chimiques.

La commune est invitée à rendre son avis sur ce dossier.

Après délibérations, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable quant à la demande régularisation administrative et l'extension des activités de la Société OVERCHEM.

3/ Décisions modificatives budgétaires

Monsieur le Maire, conformément aux nouvelles dispositions, explique à l'assemblée qu'il dû prendre 2 décisions modificatives budgétaires l'une en fonctionnement et l'autre en investissement.

D'une part, à la **section investissement**, concernant les nouveaux cadrans de l'église :

Article 2131 : + 6 000,00 €

Article 231 : - 6 000,00 €

D'autre part, à la **section fonctionnement**, concernant les intérêts des emprunts relais :

Article 66111 : + 5 000,00 €

Article 6068 : - 5 000,00 €

Après délibérations, ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

4/ Demande de subvention des Parents d'élèves

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention émanant de l'association des parents d'élèves du regroupement scolaire de BRIE ESTREES-MONS et VILLERS-CARBONNEL.

Il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 250 euros.

Après délibérations, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer une subvention d'un montant de 250 euros à l'association des parents d'élèves du regroupement scolaire de BRIE ESTREES-MONS et VILLERS-CARBONNEL.

5/ Aménagement du terrain de la salle des fêtes

Concernant la possibilité de rachat de terrain, la proposition des vendeurs étant trop onéreuse, cette possibilité d'extension est abandonnée.

Concernant la proposition de vente d'une bande de terrain au profit de Mr SAVREUX, aucune suite ne sera donner en effet vu l'étude de sol concernant l'assainissement et l'impossibilité d'acquérir quelques m2 supplémentaires, il n'apparaît pas opportun de se séparer de cette partie du terrain. De plus, financièrement, cela ne serait pas une bonne opération pour la commune.

Monsieur le Maire rappelle que l'étude sol concernant la mise aux normes de l'assainissement de la salle des fêtes a été réalisée, et ce après renseignements pris auprès du SPANC qui a proposé 3 entreprises différentes (nous sommes allés au « moins-disant »).

Les plans de l'aménagement paysager ont été réalisés par l'entreprise COLVER.

A la base, il était prévu que 2025 serait une année blanche au niveau investissement.

Cependant, il s'avère que la commune peut prétendre à des subventions si un engagement de sa part est pris pour 2025 (40% du montant HT des travaux subventionnés par le Conseil Départemental mais nous pouvons également solliciter le Conseil Régional, le Fonds vert, la DSIL, l'agence nationale du sport).

Des 1ers devis ont donc été demandés :

	ASSAINISSEMENT SALLE	TERRASSEMENT PAYSAGER
AT2H	20 479,03 € HT	42 101,30 € HT
SAS DERUY	24 095,56 € HT	53 371,05 € HT
COLVER	Sans objet	67 178,12 € HT
PICHARD	Pas de réponse	Pas de réponse

Concernant l'assainissement le devis se base sur l'étude de sol avec sa validation par le SPANC. Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir prendre le relais afin de faire réaliser 1 ou 2 autres devis pour comparer. Mr DAUDRE et Mme IDE s'en occupent.

Concernant le terrassement le devis se base sur l'étude réalisée par COLVER ; des économies sont à réaliser.

Le coût des plantations s'élève à 35 370,14 € HT, il conviendra de faire un comparatif.

En ce qui concerne le mobilier urbain (agrêts, bancs, poubelles ,...) il faut compter ad minima une enveloppe de 15 000 €.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée afin de faire appel à un cabinet d'étude pour nous aider dans ce projet de grande envergure. En effet la procédure de passation de marchés publics devra être respectée avec toutes les obligations administratives que cela implique.

Contact a été pris avec le Cabinet EC2A, et c'est Mr Guillaume DANEL qui sera en charge de cette mission.

Pour rappel, Mr DANEL nous avait accompagné pour les travaux de mise en accessibilité de la Mairie et l'école.

Les objectifs sont d'avoir un avant-projet chiffré pour fin Octobre afin de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental puis de solliciter le DSIL, le fond vert, et l'agence nationale du sport en décembre.

En Mars 2025 nous procéderons à la réalisation de l'assainissement qui sera suivie au cours du 2nd semestre du démarrage des travaux d'aménagements.

Le coût du cabinet d'études est le suivant :

Partie Paysagère :

Mission	Montant en euro HT	Délais
1 – Levé topographique compris report	700,00 €	1 semaines
2 - Étude de Projet	2 500,00 €	3 semaines
3. Dossier de consultation des Entreprises (DCE)	1 500,00 €	2 semaines
4. Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)	650,00 €	1 semaine
5. Direction Exécution Travaux	3 000,00 €	1 mois de travaux
6. Réception	500,00 €	1 semaine
Total HT	8 850,00€	
TVA	1 770,00 €	
Total TTC	10 620,00 €	

Partie assainissement :

Mission	Montant en euro HT	Délais
2 - Étude de Projet	700,00 €	3 semaines
3. DCE / Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)	500,00 €	2 semaines
4. Direction Exécution Travaux	700,00 €	2 semaines
5. Réception	300,00 €	1 semaine
Total HT	2 200,00 €	
TVA	440,00 €	
Total TTC	2 640,00 €	

Le coût total est de 11 050 € HT, dont 3 200 € HT, soit 3 840 € TTC qui devront être réglés en 2024.

Cette dépense devrait être assurée par les économies qui peuvent être réalisés sur différents postes.

Mr Le Maire propose d'accepter uniquement le devis concernant la partie paysagère. En effet, au niveau de l'assainissement, la majeure partie des démarches a été effectuée.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'avoir recours au cabinet d'études ECAA pour l'aménagement du terrain de la salle des fêtes.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire explique à l'assemblée qu'il convient d'inscrire au budget les frais d'étude pour l'aménagement de la salle des fêtes. Les crédits présents au chapitre 20 s'avèrent être insuffisants.

Il est donc proposé de prendre la modification budgétaire, suivante :

A la section investissement :

Article 203 : + 4 000,00 €

Article 231 : - 4 000,00 €

Après délibérations, ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

6/ Eglise

Concernant Cadrans en place le coût total HT est de 16 270 €.

Le financement se décompose ainsi :

* La collecte enregistrée via la Fondation du Patrimoine est de 5 250 € auxquels viendront s'ajouter 783 € récemment légués par l'association les Nénuphars gérée par Brigitte Jean et Maryse Rutar que Monsieur le Maire remercie énormément pour ce geste.

* La somme de 11 343,76 € (2 x 5 671,88 € correspondant aux dons et à l'abondement de la Fondation net de frais de gestion) va nous être versée courant Septembre, soit 70% du coût.

Au 09 Septembre, d'autres dons ont été enregistrés, ce qui amènera l'aide totale à 12 321.36 € (75% du montant).

La Sicae et son prestataire vont proposer une mise en lumière architecturale de l'édifice en octobre.

Il est proposé de réaliser la purge des intérieurs de l'église ainsi que de procéder à la mise hors d'eau via la réalisation de la réfection de la dernière partie des toits terrasses prévue en phase 4, cela permettrait de rouvrir l'église au public en 2025. Les subventions obtenues permettraient un reste à charge de quasi 0 pour la commune. L'assemblée valide cette proposition.

7/ Questions diverses

• **Entretien des trottoirs** : Mme RUTAR demande à ce qu'un rappel soit fait concernant le nettoyage et l'entretien des trottoirs. Il en est appelé au civisme de chacun, donc nous remercions chaque habitant de bien vouloir nettoyer et entretenir son trottoir. David et Gaëtan ont déjà bien assez à faire à cause de la météo capricieuse.

• **Carrefour rue de Mesnil** : le Conseil Départemental réalisera les travaux courant 2025 sauf si détérioration avant. Il y aura également une reprise de la voirie aux abords des écluses rue de Saint-Christ.

• **Procédure de bien sans maître ou à l'état d'abandon** : Cette procédure concernera la parcelle cadastrée section AD numéro 48 rue d'Enfer. Apparemment il s'agit d'une succession vacante, aucun propriétaire n'est connu. Des recherches vont être effectuées afin de savoir quelle procédure est la mieux adaptée à notre cas de figure.

• **Festivités du dernier trimestre** : fête de la bière le 05 octobre, thé dansant le 13 octobre, repas des aînés le 20 octobre, marche pour octobre rose le 27 octobre, halloween le 31 octobre, cérémonie de commémoration le 11 novembre, soirée beaujolais le 21 novembre, marché de Noël le 08 Décembre, arbre de Noël le 15 décembre, repas de la Saint Sylvestre le 31 décembre.

Trottoirs : Il est proposé d'engazonner certains trottoirs à charge pour les habitants de les tondre. Monsieur le Maire propose d'étudier la question ultérieurement. Il ne faut pas occasionner une surcharge de travail pour David et Gaëtan et il faut conserver des trottoirs circulables.

La séance est levée à 19h45.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Marc SAINTOT

